

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
-----  
COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2026 / 015

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

*Nomenclature @CTES : Finances / Demande de subvention*

**FINANCES**

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU QUARTIER DE LA FOSSE DIONNE**

- Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-179 du 23/09/2024 relative à la validation du projet de restauration de la Fosse Dionne et de ses abords ;
- Vu la délibération n°2025-084 du 14/04/2025 relative au Conventionnement avec la Fondation du Patrimoine pour le projet de restauration de la Fosse Dionne et de ses abords ;
- Vu les guides des aides et services des financeurs ;
- Vu les dépenses prévisionnelles hors taxes, proposées par la maîtrise d'œuvre en phase d'avant-projet :

Travaux (estimation avant-projet)	Montant estimatif (€ HT)
Installation de chantier - Tranche n°1	33 000,00 €
Travaux mur du bassin - Tranche n°1	42 500,00 €
Travaux sols du lavoir - Tranche n°1	181 000,00 €
Travaux mur de soutènement + toiture lavoir - Tranche n°1	281 500,00 €
Travaux deux escaliers d'accès au bassin - Tranche n°1	45 000,00 €
Travaux belvédère Sud - Tranche n°1	77 000,00 €
Travaux éclairage - Tranche n°1	87 000,00 €
Rue de la Fosse Dionne - Tranche n°2	460 000,00 €

- Considérant la volonté de la collectivité de restaurer le quartier de la Fosse Dionne, à savoir tranche n° 1 : le bassin et ses abords et tranche n° 2 : l'accessibilité de la rue de la Fosse Dionne ;
- Considérant la volonté de la collectivité d'obtenir le meilleur taux de financement possible pour ce projet ;

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 089-218904183-20260209-DL26\_015-DE

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

**Pour**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide de l'Etat dans le cadre des subventions attribuées par la DRAC pour un taux de 40% des dépenses éligibles ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide de la Région Bourgogne Franche-Comté pour un montant de 200 000 € (soit 26.8% des dépenses éligibles ;
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une aide du Département pour un montant de 150 000 € (soit 20.1% des dépenses éligibles ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à ce projet.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre